

ADHÉSION 2017

CONSEIL
ARCHITECTURE
URBANISME
ENVIRONNEMENT
PARIS

Nom
Prénom
Organisme
Fonction
Adresse
Code postal
Ville
Téléphone
Fax
E-mail

J'adhère au CAUE de Paris pour l'année 2017
(sous réserve de l'agrément du conseil d'administration)
en tant que :

- ☐ Particuliers : 15 €
☐ Organismes assimilés ou personnes morales : 150 €
☐ Organismes partenaires ou membres bienfaiteurs : 200 €

Fait à
Le

> SIGNATURE

CAUE de Paris,
32 boulevard de
Sébastopol
75004 Paris
T 01 48 87 70 56
F 01 48 87 00 45
contact@caue75.fr
www.caue75.fr

> L'agrément des
nouveaux
membres est
soumis au
Président, qui le
notifie par courrier
aux membres du
Conseil
d'Administration.
Sans réponse dans
les 15 jours suivant
la notification,
l'agrément est
réputé accepté.

> Ne peuvent être
admis à prendre
part aux travaux de
l'assemblée
générale que les
adhérents de
l'association à jour
de leur cotisation

> Règlement par
chèque bancaire à
l'ordre du CAUE de
Paris